

L'honorable M. O'Leary: Mais vous avez pris beaucoup de temps pour discuter de ce qui s'est passé en Angleterre au XIX^e siècle. Vous n'avez pas discuté de ce qui s'est passé au Canada, où les ministres n'ont pas à répondre à la Fonction publique. Vous savez bien que notre politique extérieure, par exemple, a toujours été dictée par le gouverneur général agissant au nom de la Couronne. Vous le savez aussi bien que moi.

L'honorable M. Lamontagne: Je ne suis pas d'accord.

L'honorable M. O'Leary: Mais vous n'étiez pas ici avant 1919 et j'y étais. A cette époque, le gouverneur général avait ses bureaux dans l'édifice de l'Est.

L'honorable M. Lamontagne: Nous ne parlons pas de la même période. Vous remontez avant 1919 et la période dont je parle et que j'essaie de décrire est celle d'après 1935.

L'honorable M. O'Leary: La situation qui a existé après 1919 était attribuable à Sir Robert Borden, et vous le savez. Vous nous servez là de la mythologie libérale.

L'honorable M. Croll: Non pas libérale, de la mythologie tout court.

L'honorable M. Lamontagne: Puis-je poursuivre mon discours?

L'honorable M. Flynn: Avant de le faire, je signalerais que l'honorable sénateur a dit vouloir terminer le débat; aussi je prends la parole plus ou moins pour invoquer le Règlement. Je n'ai pas l'intention de l'empêcher de terminer ses observations, mais je lui signalerais qu'il peut difficilement rattacher sa thèse et tout ce qu'il nous a dit jusqu'ici au sujet dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la révision par le Sénat des instruments créés par statuts.

L'honorable M. Lamontagne: Le chef de l'opposition devrait lire les discours antérieurs de ses propres collègues.

L'honorable M. Flynn: Ils ont fait certaines observations, mais ils n'ont pas parlé depuis une demi-heure. Il s'agit seulement d'une incidente, et je signalerais à l'honorable sénateur qu'il enfreint le Règlement, que ses propos sont tout à fait à côté de la question. J'aimerais certainement amorcer un autre débat sur cette question qu'a soulevée l'honorable sénateur, mais pour l'instant il ne parle pas du tout de la question dont nous sommes censés traiter à l'heure actuelle, et il devrait le savoir. Même si ce qu'il dit est très intéressant et très convaincant, cela n'a rien à voir avec notre objectif qui est de décider si nous

devrions revoir les «instruments établis en vertu d'une loi». C'est sans rapport avec le pouvoir des fonctionnaires et des ministres.

L'honorable M. Lamontagne: Honorables sénateurs, si le leader de l'opposition n'écoute pas les débats et les discours qui ont lieu en cette enceinte, je le regrette...

L'honorable M. Flynn: J'écoute. Du moins, je vous écoute!

L'honorable M. Lamontagne: Puis-je parler? J'ai suivi très attentivement le présent débat et ce n'est que vers la fin que j'ai décidé d'y prendre part, car il s'agit précisément du fond de la question, et je suis bien sûr que ce que je dis actuellement a trait à la motion qui a été présentée par le leader du gouvernement.

L'honorable M. Flynn: A ce compte-là, vous ne dévierez jamais de la question.

L'honorable M. Lamontagne: Non, mais je pense que nous devrions écouter les propos de nos collègues.

Son Honneur le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le leader de l'opposition a invoqué le Règlement. Il s'agit de la pertinence au cours du débat. Sauf erreur, il est d'avis que jusqu'à présent les opinions exprimées par l'honorable sénateur Lamontagne sont sans rapport avec le sujet actuellement à l'étude...

L'honorable M. Flynn: Si Son Honneur le Président veut rendre une décision à ce sujet, je n'y vois pas d'inconvénient—surtout si elle est contre moi. Je ne voulais nullement empêcher le sénateur de terminer ses remarques, mais je tenais à consigner au compte rendu qu'à mon avis, il enfreignait le Règlement.

Son Honneur le Président: Comme on a invoqué le Règlement, j'attends depuis quelque temps déjà l'occasion de rendre une décision sur cette question de pertinence et j'espère que le chef de l'opposition ne m'empêchera pas d'inscrire au compte rendu ma façon de penser là-dessus.

L'honorable M. Flynn: Très bien.

Son Honneur le Président: Je vais citer Beauchesne, commentaire 119(3):

La règle de la pertinence n'est pas facile à définir.

L'honorable M. Flynn: J'ai déjà entendu cela moi aussi.